



G A R A N C E

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 juillet 2021

GARANCE réinvente sa façon de collaborer avec un nouvel accord sur le télétravail et la flexibilité des horaires de ses salariés

Alors que ses mesures en faveur de la qualité de vie au travail ont à nouveau été reconnues par le label Great Place To Work® 2020, GARANCE continue de réinventer ses manières de travailler en faveur du bien-être de ses collaborateurs et de leur bon équilibre vie professionnelle – vie personnelle, dans une optique de performance collective. Après un premier accord sur le télétravail entré en vigueur avant la crise sanitaire, de nouvelles mesures seront mises en place dès le 23 août 2021.

Le télétravail « à la carte »

Avec un premier accord collectif d'entreprise sur le télétravail entré en vigueur le 1^{er} février 2020, GARANCE prenait les devants de la crise sanitaire en offrant à ses collaborateurs la possibilité de travailler de leur domicile une journée par semaine.

La mutuelle a tiré les leçons de cette période de confinement qui a généralisé la pratique du télétravail et propose désormais à ses salariés de choisir la fréquence et le nombre de jours de télétravail selon trois modalités : **3 jours par semaine, 10 jours par mois ou 100 jours par an**. Elle leur offre également la possibilité d'exercer leurs missions en télétravail dans différents lieux.

Ce nouvel accord, signé le 24 juillet 2020 et dont l'entrée en vigueur aurait dû avoir lieu le 1^{er} octobre de la même année, sera finalement applicable à partir du **23 août 2021** ; et cela pour l'ensemble des salariés du siège (en CDD ou CDI) dont le poste est compatible avec ce mode d'organisation et totalisant une ancienneté d'au moins 3 mois.

Un accompagnement humain et financier vers ce nouveau mode de travail

En accord avec l'assouplissement des restrictions sanitaires par le gouvernement, GARANCE a rouvert progressivement son siège, permettant depuis le 14 juin aux salariés qui le souhaitent de venir travailler dans les bureaux.

Dès le **5 juillet 2021**, et jusqu'à la mise en place effective du nouvel accord de télétravail le 23 août 2021, les salariés se retrouveront dans les bureaux de GARANCE **une journée par semaine** au moins afin de leur permettre de renouer avec les moments de convivialité en présence et de se voir accompagner en cas de difficultés à revenir après cette période de confinement.

GARANCE s'engage à aider au mieux ses salariés à s'adapter à cette nouvelle organisation, tant dans ses aspects managériaux, pratiques que financiers. Les collaborateurs pourront ainsi être remboursés jusqu'à 80€ pour l'achat d'équipements de bureau ; et la mutuelle mettra à leur disposition une panoplie complète de matériel informatique nécessaire au télétravail (ordinateur



G A R A N C E

portable, casque audio, souris...) qui tiennent compte des besoins et de la fonction de chacun (MacBook, iPhone...).

« Ces nouvelles mesures ont vocation à accompagner au mieux tous nos salariés dans cette réinvention de notre manière de travailler. Leur permettre plus de flexibilité ne fait que renforcer les bases de notre cohésion collective : confiance, autonomie et responsabilisation. »

Anne-Laure TAPPONIER, Directrice des Ressources Humaines et innovations sociales

Des horaires plus flexibles pour des salariés autonomes et engagés

Pour garantir l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle de ses collaborateurs, GARANCE prolonge les avantages mis en place pendant la période de confinement avec un **accord sur la flexibilité des horaires de travail**.

Effectif depuis le **1^{er} juin 2021**, cet accord concerne les collaborateurs non-cadres qui travaillent sur un système d'horaires individualisés, avec des **plages fixes** et des **plages variables**. Les plages variables ont été élargies le matin et le soir de manière à offrir une plus grande souplesse à ces collaborateurs dans l'organisation de leur journée.

En outre, les collaborateurs de GARANCE pourront prendre des « **heures zen** », qui leur permettront de faire face à un imprévu personnel, mais également de s'investir dans des projets associatifs ou de bénévolat.

Au-delà de l'organisation géographique et des gains de temps de transport permis par le télétravail, GARANCE renforce ainsi la capacité de ses collaborateurs d'être « acteurs de leurs journées », et les invite à s'engager dans des projets qui leur tiennent à cœur.

« Chez GARANCE, ces mesures le montrent bien, nous ne distinguons pas performance, épanouissement des collaborateurs et responsabilité sociale, pas plus que nous ne distinguons l'entreprise de ses salariés. GARANCE est l'ensemble des Garanciens, et réciproquement. Et c'est en leur faisant confiance, en leur donnant la marge de manœuvre nécessaire à l'expression de leur engagement et de leurs talents, que l'on sert à la fois l'entreprise, par la performance et l'innovation, ses clients, par la qualité de service, et la société, par les projets inspirants dans lesquels ils pourront désormais pleinement s'investir. »

Virginie HAUSWALD, Directrice Générale

À propos de GARANCE

Spécialiste de l'épargne retraite dédiée aux indépendants depuis 35 ans, GARANCE a su innover en proposant des solutions uniques régulièrement primées en épargne, retraite et prévoyance.

Partenaire de l'économie de proximité, responsable, solidaire, engagé ; avec près de 270 000 adhérents et 340 000 contrats en portefeuille, GARANCE est une mutuelle ouverte à tous qui s'engage à accompagner ses clients en toutes circonstances. www.garance-mutuelle.fr @GaranceMutuelle

Contacts presse:

Elisabeth MARZAT
Joséphine LEBLANC

06 65 59 61 69
06 19 02 38 60

emarzat@garance-mutuelle.fr
jleblanc@garance-mutuelle.fr